

## COMMISSION LOCALE AVAP LARGENTIERE

Par délibération modificative du 25 avril 2017, la composition de la commission locale de suivi de l'AVAP de Largentière est arrêtée comme suit :

### 3 représentants de l'État

- ♦ Le Préfet de Département ;
- ♦ Le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ♦ Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

### 5 à 8 élus de la collectivité compétente (commune de Largentière)

- ♦ M. Jean-Roger DURAND, Maire ;
- ♦ M. André PAUL, 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- ♦ M. Clément EMMANUEL, 3<sup>e</sup> Adjoint ;
- ♦ M. Georges MILLET, 4<sup>e</sup> Adjoint ;
- ♦ Mme Arlette OUZEBIHA, Conseillère municipale ;
- ♦ M. Jean-Luc GLEYZE, Conseiller municipal ;
- ♦ M. Michel COSTE, Conseiller municipal.

### 2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel

- ♦ M. Pascal SCHMITT, Délégué départemental de la Fondation du patrimoine ;
- ♦ Mme Josette MIRABEL, Présidente de l'association Sauvegarde du patrimoine largentiérois.

### 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux

- ♦ Mme Carine VINCENT, Représentante de l'association des commerçants de Largentière ;
- ♦ Mme Sandra BOEUF, Chargée de mission pour le programme de revitalisation du centre-bourg de Largentière.

### Suivi de l'AVAP

- ♦ M. Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche ;
- ♦ M. Sylvain COPIE, Secrétaire de mairie de Largentière ;
- ♦ Mme Sandra BOEUF, Chargée de mission valorisation du patrimoine Communauté de communes du Val de Ligne.

### Prestataire en charge de l'étude

- ♦ Caroline CARRY, Urbaniste Cabinet SKALA ;
- ♦ Anne CALVIER, Architecte Cabinet SKALA.